



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20121010-20121021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2012

Délibération n° 2012/10/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	37

DATE DE LA CONVOCATION

25 septembre 2012

L'an deux mille douze, le 10 octobre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune d'Auriat sur la convocation en date du 25 septembre 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PAMIES, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : ALABAY, CHEZEAUD, TRICARD, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mmes CHAUVAT POUGET, CAPS, COULAUD, COUSSEIROUX
MM BOUEYRE, COULON, PEROT, LAKROUF, PETIT-COULAUD

Objet : Décision modificative n°2 – Budget annexe zones économiques

↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses liées aux écritures de la cession de deux lots de la zone artisanale de Royère de Vassivière à la Commune de Royère de Vassivière entraînant une moins-value et de la location d'un lot de la ZA RIGOUR Nord

↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➤ Ajustement du budget «Budget annexe Zones économiques »

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Recettes

752	Loyers location SIORAT – Zone RIGOUR NORD (100 € HT x 4 mois)	400.00 €
774	Subvention d'équilibre du budget général (moins value vente des lots de la ZA de Royère)	6 733.00 €
		<hr/> 7 133.00 €

⇒ Dépenses

606	Dépenses d'équilibre	7 133.00 €
-----	----------------------	------------

⇒ Section d'investissement

⇒ Dépenses

2128	Dépenses d'équilibre	6 042.40 €
------	----------------------	------------

⇒ Recettes

165	Dépôt et cautionnement reçus	6 042.40 €
-----	------------------------------	------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 11 octobre 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD